

---

# Montagnes Bleues et monts John Crow (Jamaïque) No 1356 rev

---

**Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie**  
Montagnes Bleues et monts John Crow

**Lieu**

Comté de Surrey  
Paroisses de St. Andrew, St. Thomas, Portland et St. Mary  
Jamaïque

**Brève description**

Le patrimoine culturel et naturel des montagnes Bleues et des monts John Crow comprend une région montagneuse accidentée et très boisée au sud-est de la Jamaïque qui offrait un refuge aux marrons (esclaves fugitifs) et le patrimoine culturel matériel associé à l'histoire du marronnage. Cela comprend des établissements, des pistes, des points de vue, des repaires, etc. qui forment la Route du patrimoine de Nanny Town. Les forêts et leurs ressources naturelles abondantes offraient aux marrons tout ce dont ils avaient besoin pour survivre, lutter pour leur liberté et enrichir leur culture. Les communautés marronnes conservent encore de fortes associations spirituelles avec ces montagnes, exprimées au travers de manifestations immatérielles.

**Catégorie de bien**

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

[Note : Le bien est proposé pour inscription en tant que bien mixte, culturel et naturel. L'UICN évaluera l'importance des valeurs naturelles, et l'ICOMOS l'importance des valeurs culturelles.]

## 1 Identification

**Inclus dans la liste indicative**  
28 août 2006

**Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription**  
Aucune

**Date de réception par le Centre du patrimoine mondial**  
25 février 2009  
31 janvier 2014

## Antécédents

Il s'agit d'une proposition d'inscription différée (35 COM, Paris, France, 2011).

Le Comité du patrimoine mondial a adopté la décision suivante (35COM 8B.16) :

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. Ayant examiné les documents WHC-11/35.COM/8B, WHC-11/35.COM/INF.8B1 et WHC-11/35.COM/INF.8B2 ;

2. Diffère l'examen de la proposition d'inscription du **Parc national des montagnes Bleues et des monts John Crow, Jamaïque**, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères naturels (ix) et (x), afin de permettre à l'État partie, avec l'aide du Centre du patrimoine mondial et de l'UICN le cas échéant, d'examiner les options pour une proposition d'inscription révisée relative aux critères naturels en Jamaïque ;

3. Note l'importance nationale et régionale de la biodiversité du bien proposé et encourage l'État partie à renforcer la gestion du site pour lutter contre les menaces pesant sur ses valeurs naturelles, notamment l'empiètement de l'agriculture de subsistance et à des fins commerciales, les espèces exotiques envahissantes, le prélèvement non réglementé de produits non ligneux, les incendies et le braconnage ;

4. Encourage l'État partie à étudier des formes de production de café écologiquement durables expérimentées ailleurs, y compris des programmes de certification et de compensation pour l'apport d'eau à l'industrie, à la consommation et à l'agriculture ;

5. Diffère l'examen de la proposition d'inscription du **Parc national des montagnes Bleues et des monts John Crow, Jamaïque**, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères culturels afin de permettre à l'État partie de :

a) approfondir l'analyse comparative afin de démontrer la valeur universelle exceptionnelle du bien en examinant de quelle manière et dans quelle mesure le bien proposé pour inscription témoigne des valeurs associées, par rapport à d'autres biens liés à d'autres groupes marrons pertinents,

b) réviser le dossier de proposition d'inscription de sorte que les valeurs du bien puissent mieux présenter la justification d'inscription proposée et le critère choisi,

c) modifier les délimitations du bien proposé pour inscription ou de la zone tampon pour inclure les ressources culturelles documentées dans les informations complémentaires reçues par l'ICOMOS le 8 novembre 2010, ainsi que les zones ayant le potentiel de livrer davantage d'informations sur la culture marronne lors de futures campagnes archéologiques,

d) développer et appliquer dans les meilleurs délais des mesures de protection, juridiques et basées sur la planification, pour le patrimoine culturel du bien proposé pour inscription,

e) développer et financer de manière appropriée une stratégie complète pour le patrimoine culturel dans le cadre du plan de gestion 2011-2016 en cours d'élaboration, incluant l'établissement d'inventaires, la documentation, la conservation, l'entretien, la gestion des catastrophes, la promotion et le tourisme,

f) finaliser et mettre en œuvre le plan de gestion 2011-2016 sans délai ;

6. *Recommande que l'État partie prenne en compte le critère (iii) dans une proposition d'inscription révisée ;*

7. *Recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants :*

a) *impliquer les représentants de la communauté marronne dans le cadre de la gestion,*

b) *développer des programmes de formation au patrimoine culturel pour les gardes forestiers du parc, afin qu'ils puissent être impliqués dans la protection quotidienne des ressources culturelles ;*

8. *Demande aux Organisations consultatives et au Centre du patrimoine mondial d'apporter leur appui, sur demande de l'État partie, afin d'aider à identifier et établir la priorité parmi les sites jamaïcains qui sont les meilleurs candidats à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, et notamment à évaluer la Réserve forestière du Cockpit Country.*

Le 31 janvier 2014 l'État partie a soumis une proposition d'inscription révisée.

En réponse aux recommandations du Comité du patrimoine mondial, l'État partie a changé le nom du bien, ajouté le critère (iii), réduit les délimitations du bien proposé pour inscription et légèrement étendu celles de la zone tampon (voir les chapitres correspondants dans le dossier).

#### **Consultations**

L'ICOMOS a consulté ses Comités scientifiques internationaux sur les paysages culturels et sur le patrimoine culturel immatériel ainsi que plusieurs experts indépendants.

#### **Mission d'évaluation technique**

Une mission d'évaluation technique conjointe de l'ICOMOS et de l'UICN s'est rendue sur le bien du 27 octobre au 5 novembre 2014.

#### **Information complémentaire reçue par l'ICOMOS**

Le 10 octobre 2014, l'ICOMOS a écrit à l'État partie lui demandant une analyse comparative étendue, des précisions sur le classement officiel du bien proposé pour inscription en tant que patrimoine national protégé, l'intégration d'un patrimoine culturel dans le système de gestion, le rôle du Comité consultatif des marrons par rapport à la gestion et l'état d'avancement de la mise en œuvre du système de gestion. Une réponse est parvenue le 11 novembre 2014, apportant des précisions qui ont été intégrées dans les sections concernées ci-après.

Le 23 décembre 2014, l'ICOMOS a envoyé une deuxième lettre à l'État partie, proposant une réunion afin de discuter les aspects de la protection et de la gestion nécessitant une clarification. Le 16 janvier 2015, l'ICOMOS a envoyé une troisième lettre à l'État partie, lui proposant d'effectuer en priorité une série d'actions assorties d'un calendrier de mise en œuvre à discuter avec l'État partie. L'État partie a répondu le 5 janvier 2015 en proposant une visio-conférence avec la participation de l'équipe professionnelle constituée pour la proposition d'inscription.

Le 21 janvier 2015, l'État partie a fourni des éléments de comparaison supplémentaires et des documents complémentaires provisoires sur la gestion du bien pour servir de base à la discussion. Une conférence par Skype entre des représentants de l'État partie et de l'ICOMOS a eu lieu le 22 janvier 2015, au cours de laquelle un certain nombre de points ont été discutés et des clarifications ont été apportées et demandées.

L'État partie a officiellement soumis une documentation complémentaire le 26 février 2015 et les informations fournies ont été incluses dans les parties concernées du présent rapport.

#### **Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS**

12 mars 2015

## **2 Le bien**

### **Description**

Le bien proposé pour inscription est situé du côté est de la Jamaïque et comprend deux chaînes de montagnes, séparées par des vallées. La chaîne des montagnes Bleues, ou Central Ridge (crête centrale), orientée du nord-ouest au sud-est, compte plusieurs sommets de plus de 2 000 m, l'altitude moyenne de la ligne de crête étant supérieure à 1 800 m ; et les monts John Crow, qui sont séparés des montagnes Bleues par la vallée du Rio Grande.

La morphologie escarpée et la végétation luxuriante des montagnes rendent la région pratiquement impénétrable. En fait, même de nos jours, la région n'est accessible que par de rares routes et est traversée du nord au sud par un unique chemin (Papine - Buff Bay via Hardwar Gap).

L'isolement de la région, combiné à ses riches ressources naturelles, offrait aux marrons des conditions idéales pour trouver un refuge et y développer leur propre culture.

Le marronnage est un phénomène étroitement lié à la colonisation européenne du monde occidental. Il surgit à la Jamaïque presque immédiatement après la conquête de l'île par les Espagnols. À l'origine, ce terme était utilisé pour désigner la résistance à l'esclavage du peuple autochtone de Nueva Sevilla, mais il finit par signifier, d'une manière plus générale, toute tentative entreprise par des groupes de personnes pour se soustraire à l'oppression coloniale, en fuyant soit dans des endroits inaccessibles, soit dans des zones urbaines où ils pouvaient continuer de vivre en hommes libres.

La recherche a identifié trois types de marronnage. Le petit marronnage avait un caractère temporaire et était pratiqué par des personnes n'ayant pas l'intention d'échapper définitivement à l'esclavage, mais prenant la fuite provisoirement ou périodiquement pour des raisons personnelles ou familiales. Le grand marronnage était la forme de résistance poussée à l'extrême et signifiait une fuite vers des zones sauvages pour vivre librement dans des endroits où des communautés indépendantes finirent

par se développer. Enfin, le marronnage urbain impliquait la fuite vers un environnement urbain où l'on pourrait passer pour une personne libre. Cette dernière forme de marronnage était la moins pratiquée, le risque d'être découvert étant plus grand.

Les premières mentions de l'occupation par l'homme du bien proposé pour inscription remontent environ au Xe siècle apr. J.-C., lors de la colonisation de l'île par les Tainos, bien avant l'apparition des marrons.

À la fin du XVIe siècle, à la suite de l'arrivée des Espagnols, les premières nations marronnes s'étaient développées à partir de la population taino de la région de Nueva Sevilla, en réaction contre l'asservissement pratiqué par la puissance coloniale espagnole.

À partir de 1513, la Jamaïque assista à la déportation d'habitants d'origine africaine. Ces derniers s'opposèrent au travail forcé dans les États espagnols et réussirent partiellement à résister grâce à des alliances formées avec des marrons tainos. Cette camaraderie conduisit à l'intégration des deux cultures chez les marrons Windward ou marrons des montagnes Bleues.

Le bien proposé pour inscription témoigne également de l'impact de trois siècles de colonisation britannique, de 1655 à 1962, date à laquelle la Jamaïque obtint sa complète indépendance.

Toutefois, le patrimoine matériel et immatériel laissé par les marrons dans et autour du parc national des montagnes Bleues et des monts John Crow constitue l'élément caractérisant l'importance culturelle de ce parc, notamment dans sa partie orientale où les marrons trouvèrent un environnement propice à leur établissement.

Le patrimoine culturel matériel des marrons est représenté par les routes et les lieux associés à la lutte et à la signature du traité de Nanny Town avec les Britanniques en 1739, et constitue le cœur culturel du bien proposé pour inscription, en association avec le riche patrimoine naturel qui offrait refuge aux marrons et rendit possible leur lutte contre l'oppression coloniale.

En réponse à la décision 35COM 8B.16, Item 5. b) et c) la proposition d'inscription a été modifiée de manière à améliorer la cohérence de la zone proposée pour inscription avec la justification de l'inscription proposée et les critères sélectionnés. Ainsi la proposition d'inscription actuelle exclut-elle du bien proposé pour inscription les montagnes de Port Royal qui présentent une densité moindre d'attributs culturels connus, de sorte que sa taille est diminuée à 26 251,60 ha, tandis que la zone tampon a été agrandie à 28 500 ha, afin d'*inclure l'environnement immédiat du bien proposé pour inscription, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection* » (Orientations 13/01 paragraphe 104).

Le cœur du traité attribuait une terre aux marrons Windward dans les montagnes Bleues et les monts John Crow, dont jusqu'à ce jour ils conservent une partie, et demeurent les gardiens de routes secrètes, de cols et des sites sacrés au sein même de ces montagnes.

Ce réseau de pistes est collectivement appelé la Route du patrimoine de Nanny Town et représente le mémorial spirituel et le centre souverain des marrons Windward. Il comprend la piste du col de Cunha Cunha qui traverse le nord-est des montagnes Bleues et était l'artère principale sur laquelle débouchaient de nombreux autres chemins conduisant à des établissements, des repaires ou des lieux importants pour les marrons, ainsi que les pistes du Corn Puss Gap, de Morant Bay et de Woman's Town. D'autres pistes conduisant à des sites sacrés ou utilisées pour la chasse et la cueillette existent, mais leur tracé n'est pas révélé pour garder le secret. Plusieurs autres pistes ouvertes par les marrons furent par la suite empruntées par les Britanniques quand ils livrèrent l'assaut contre les établissements marrons. Au moins quatre d'entre elles ont été identifiées grâce à la recherche : la piste Stony River, la piste des deux Clay Ridge, la piste du capitaine Stoddart et les pistes de John's Hall et de Corn Husk River.

Ces itinéraires comportent aussi d'importantes intersections au niveau des établissements de Nanny Town (autrefois appelée Stony River), Guy Town, Katta-a-Wood (Woman's Town), Pumpkin Hill, Brownsfield et Watch Hill.

Nanny Town fut le principal établissement lié à la lutte pour la liberté de marrons Windward ; il se trouve à environ 32 km au nord-est de Kingston sur le versant nord des montagnes Bleues à 600 m d'altitude. Le site de Nanny Town a été fouillé dans les années 1970 et on a trouvé des traces de trois phases d'occupation : la première occupation par les Tainos, qui utilisèrent probablement la zone comme site sacré, celle des marrons (environ de 1655 à 1734) et enfin l'occupation britannique pendant moins d'un an (1734-1735).

Guy's Town était une sorte d'exploitation agricole qui nourrissait la communauté marronne ; les marrons y cultivaient différentes plantes et y élevaient de petits animaux. Katta-a-Wood est situé au pied des monts John Crow : c'était l'établissement des ancêtres marrons, le peuple taino, c'était aussi un territoire de chasse ; après la prise de Nanny Town par les Britanniques, les marrons y trouvèrent refuge. Brownsfield est perché en haut d'une colline surplombant un établissement moderne. Il fut établi par les marrons après qu'ils eurent obtenu des terres supplémentaires. La colline de Pumpkin est un des sites où les marrons cachèrent des esclaves en fuite, associé à la tradition orale marronne sur la reine Nanny et les marrons.

Les établissements dénommés Moore Town, Charles Town, Scots Hall et Hayfield sont d'autres établissements fondés après que les marrons eurent obtenu leur autonomie.

Plusieurs sites du bien proposé pour inscription (comportant souvent des éléments naturels remarquables : cascades, vallées ou points de vue) revêtaient une importance particulière pour les marrons. Ils étaient habituellement associés à des événements spécifiques et à l'histoire orale ou étaient appréciés pour leur utilité dans la vie quotidienne ou pour leur rôle dans la stratégie de résistance marronne. La surveillance de la piste du col de Cunha Cunha, des chutes de Nanny, des collines de Mammee, des chutes de Quao, des sources Three Finger Springs et de la colline de Pumpkin est un élément central dans les histoires marronnes à propos des épisodes de résistance.

Le patrimoine marron immatériel Windward est intimement lié au bien proposé pour inscription et montre des éléments culturels et sociaux de la société africaine, qui ont été adoptés et transplantés. Parmi les composants du patrimoine marron immatériel, la littérature a identifié une conscience collective historique, des traditions orales, des rites religieux, une médecine traditionnelle, une langue, de la musique et des danses, et aussi des systèmes constitutionnels et juridiques et la préparation des aliments. Certains usages cités ci-avant sont encore pratiqués de nos jours. À titre d'exemple, la tradition est encore présente dans les systèmes de gouvernement des villages, sous la forme des « kamiti » ou conseils locaux.

En elles-mêmes, les montagnes sont considérées comme sacrées par les marrons, avant tout parce qu'elles sont un lieu de sépulture et que, selon la croyance répandue dans l'ouest de l'Afrique, les esprits des ancêtres vivent tout près de ces sites. En conséquence, ces lieux, et par extension les montagnes, sont chargés d'une grande signification spirituelle pour les marrons.

Les rites religieux des marrons Windward et les manifestations culturelles associées sont très riches. La musique en particulier est associée à d'importantes cérémonies religieuses, et notamment au Kromanti Play, un rituel destiné à soigner les personnes malades. Ce rite, exclusivement pratiqué par les marrons jamaïcains, est encore en vigueur dans la communauté marronne. Il requiert des instruments particuliers, dont l'un est l'abeng, une sorte de cor fabriqué avec une corne de vache et également utilisé pour envoyer des messages, et l'autre est le tambour Kromanti, fabriqué en évidant le tronc d'un arbre et en le recouvrant d'une peau de chèvre.

La langue représente aussi un élément important du patrimoine immatériel marron. Les marrons Windward ont conservé l'usage de deux langues : l'une est un genre de créole qui associe des mots et formes grammaticales issus de diverses langues en utilisant une structure grammaticale semblable à celle du créole jamaïcain. La seconde, le kromanti, a largement été influencée par la langue twi originaire du Ghana. La première n'est plus

employée qu'au cours de certaines cérémonies communautaires. De même, le kromanti est uniquement utilisé comme langue liturgique.

Les façons de cuisiner, la chasse, la fabrication d'outils et l'artisanat représentent d'autres éléments immatériels du patrimoine culturel des marrons, qui évoluèrent dans des conditions particulières, grâce à l'exploitation maximale des richesses naturelles offertes par l'environnement boisé des montagnes Bleues.

### **Histoire et développement**

Le premier groupe humain documenté ayant occupé la Jamaïque fut celui des Tainos, qui s'installèrent sur l'île au cours du premier millénaire apr. J.-C.

Les Espagnols arrivèrent en 1494 à la Jamaïque où ils fondèrent Nueva Sevilla. Le premier mouvement de résistance aux Européens a commencé quasiment juste après le début de l'occupation espagnole, avec la fuite de groupes de Tainos dans les forêts. À partir de 1513, en raison du besoin croissant en main-d'œuvre et du déclin simultané de la population, les Espagnols amenèrent des ouvriers condamnés à la Jamaïque pour les faire travailler dans les plantations. À l'origine, il s'agissait de Maures que les Espagnols avaient déporté aux Antilles après que la Couronne espagnole eut mis fin à la domination arabe sur une grande partie de l'Espagne, mais des Africains d'autres nations furent bientôt transportés de force à la Jamaïque.

Selon la tradition orale des marrons, des Africains déportés se rebellèrent vite contre les Espagnols et prirent la fuite dans la forêt, rejoignant ainsi les Tainos. Toutefois, ce n'est que plus tard, mais apparemment avant l'arrivée des Britanniques en 1655, que les marrons quittèrent la zone de Nueva Sevilla pour gagner la région nord-est de l'île, où le bien proposé pour inscription est situé. Les marrons s'établirent en cet endroit, y créèrent des villages et des fermes et développèrent leur culture particulière. Les marrons vivaient de la pêche, de l'élevage des volailles, de la chasse et de la culture de fruits et légumes. Bien que vivant dans la clandestinité, les marrons faisaient en fait du commerce avec les Espagnols et établirent un réseau de contacts avec les esclaves africains de leurs plantations, dont ils pouvaient obtenir des marchandises essentielles, comme le sel, des outils, des armes et des informations.

Des conflits ouverts et durables éclatèrent sous la domination britannique, notamment lorsque les établissements blancs commencèrent à se multiplier dans les zones contrôlées par les marrons. Ces derniers choisirent de combattre les Britanniques par la guérilla plutôt qu'en les attaquant ouvertement et la tactique mise au point par les marrons mit en grande difficulté les Britanniques qui importèrent des mercenaires pour les engager dans cette bataille. Deux communautés marronnes se développèrent en Jamaïque, les marrons Leeward, qui trouvèrent refuge dans le pays Cockpit à l'ouest de l'île, et les marrons Windward, associés au bien proposé pour inscription. Du fait des conditions de vie

particulières de ces groupes, les marrons entretenaient une relation ambiguë avec les travailleurs esclaves tout en développant, dans le même temps, un sentiment profond de posséder une identité exclusive.

La guerre entre les Anglais et les marrons prit fin en 1739, sur la base de deux traités distincts signés la même année avec les deux communautés marronnes, lorsque les autorités britanniques acceptèrent de concéder aux marrons des terres, l'autonomie civile, une coexistence pacifique et la possibilité de circuler librement dans les forêts. À partir de cette date, les marrons Windward s'établirent dans leurs propres villages, en conservant leur autonomie et leur lien spirituel avec les montagnes Bleues.

La protection des montagnes Bleues est étroitement liée à l'histoire de la protection du patrimoine naturel de la Jamaïque : les premières recommandations, qui figurent dans le rapport Hooper, remontent à 1885, et la loi sur la réserve des montagnes et rivières fut adoptée quelques années plus tard, en 1889. Ce n'est qu'en 1927, après une campagne d'acquisition de terres, que les montagnes Bleues et les monts John Crow furent classés réserves forestières, et en 1993 qu'ils obtinrent le statut de parc national.

### **3 Justification de l'inscription, intégrité et authenticité**

#### **Analyse comparative**

En réponse à la décision 35COM 8B.16, Item 5. a), l'État partie a intégré dans le dossier de proposition d'inscription révisé l'analyse comparative élaborée pour la première proposition d'inscription en développant une comparaison interne avec l'expérience et le territoire des marrons Leeward, en commentant les observations de la première analyse comparative contenue dans l'évaluation de l'ICOMOS de 2010, et en soulignant que ce type de patrimoine culturel reste sous-représenté sur la Liste du patrimoine mondial, en termes de densité du patrimoine culturel, de caractéristiques naturelles associées et de statut de protection.

D'après l'État partie, l'expérience marronne Windward associée au bien présente d'importantes différences avec celle des marrons Leeward, et le patrimoine Windward est bien mieux conservé.

Le bien proposé pour inscription est considéré comme différent du paysage culturel du Morne (Maurice, 2008, (iii), (vi)), car celui-ci ne mentionne pas de pistes ou d'itinéraires. En outre, le dossier de proposition d'inscription souligne que les valeurs des communautés marronnes associées à plusieurs biens déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ne sont pas représentées, car elles ne font pas partie de la justification de l'inscription. De plus, aucun bien associé avec l'expérience marronne n'est actuellement inclus sur la liste indicative des États parties.

Enfin, le dossier de proposition d'inscription soutient que les traités jamaïcains étaient les premiers à être signés, par exemple par rapport aux États-Unis ou à Haïti.

Dans sa lettre d'octobre 2014, l'ICOMOS demandait à l'État partie d'approfondir l'analyse comparative en prenant en considération les marrons Leeward et d'autres expériences marronnes associées à des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial pour leurs valeurs naturelles.

L'État partie a répondu en deux étapes (novembre 2014 et janvier 2015) offrant : a) des arguments plus construits pour comparer les marrons Windward et Leeward qui soulignaient les différences entre les deux groupes, essentiellement en fonction de leur organisation politique et de leurs pratiques culinaires et autres en réponse aux environnements différents ; b) une analyse comparative approfondie avec d'autres biens liés aux expériences marronnes, y compris des biens inscrits au patrimoine mondial qui n'avaient pas été pris en compte précédemment.

L'ICOMOS reconnaît que des différences existent entre les marrons Leeward et Windward, mais les deux communautés contribuent à illustrer la lutte pour la liberté des peuples de la Jamaïque réduits en esclavage et le succès que représente l'obtention précoce de leur reconnaissance officielle et de leur autonomie accordées par les autorités britanniques. L'ICOMOS note aussi que les raisons de la non-prise en compte du pays Cockpit et du marronnage des Leeward en tant qu'élément possible du bien mixte proposé pour inscription relèvent essentiellement de problèmes de gestion, de protection et d'intégrité qui concernent le patrimoine naturel du pays Cockpit et semblent difficiles à surmonter à court terme.

Globalement, l'ICOMOS considère que l'analyse comparative approfondie fournie par l'État partie grâce aux informations complémentaires a renforcé la comparaison élaborée lors de la première proposition d'inscription et son intégration présentée dans le dossier révisé.

L'ICOMOS considère finalement qu'il serait important qu'une étude thématique soit élaborée pour ce type de bien associé à l'expérience marronne de manière à soutenir le processus de la stratégie globale afin d'obtenir une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible.

---

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative approfondie justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

---

#### **Justification de la valeur universelle exceptionnelle**

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Les montagnes Bleues et les monts John Crow devinrent le lieu de résistance des marrons, d'abord les Tainos, peuple autochtone, puis les Africains réduits en esclavage, qui résistèrent au système colonial européen en établissant un réseau de pistes, de repaires et d'établissements, en utilisant les ressources naturelles pour se nourrir, développant ainsi un lien fort avec les montagnes et une profonde connaissance des lieux.
- Nanny Town représente le centre spirituel, politique et symbolique des marrons Windward, ainsi que leur quartier général pour les actions de guérilla qui contraignirent les autorités britanniques à signer un traité de paix qui conduisit à la formation d'une entité marronne autonome dans le dominion britannique.
- La guerre marronne inspira des mouvements de libération de peuples asservis et l'expérience marronne jamaïcaine eut un rôle influent, servant d'exemple dans la lutte contre l'exploitation des esclaves.

L'ICOMOS considère que les justifications en terme culturel de l'inscription du bien sont fondées sur son association avec les marrons Windward de la Jamaïque, tant du point de vue historique que par rapport à l'époque contemporaine.

Le patrimoine culturel matériel représenté collectivement par la Route du patrimoine de Nanny Town sert de centre spirituel, mémoriel et souverain des marrons Windward. L'importance de la Route du patrimoine de Nanny Town est renforcée par les valeurs associatives du patrimoine matériel et par les traditions vivantes des marrons Windward. L'importance culturelle de l'environnement naturel réside dans le fait que les marrons utilisèrent la faune et la flore uniques, nées de conditions géologiques et géographiques exceptionnelles, pour développer des stratégies de défense et de combat pour vaincre les Britanniques. La guérilla qu'ils menèrent fut fondée sur la connaissance profonde de leur environnement naturel, utilisant les reliefs et la forêt dense pour se protéger.

Grâce au traité de 1739, une terre dans les montagnes Bleues et les monts John Crow fut accordée aux marrons Windward et, jusqu'à aujourd'hui, ceux-ci conservent un droit de propriété collectif sur une partie de cette terre.

### **Intégrité et authenticité**

#### **Intégrité**

Selon l'État partie, le bien proposé pour inscription comprend tous les éléments matériels qui sont nécessaires pour exprimer son importance : les vestiges archéologiques demeurent *in situ* et les sites sacrés sont pour la plupart inaccessibles en raison du terrain difficile, ce qui contribue aussi à les préserver vis-à-vis d'atteintes éventuelles des activités humaines. L'engagement de l'État partie pour garantir l'intégrité du bien proposé pour inscription a conduit au classement officiel du bien et de sa zone tampon en tant que patrimoine national protégé.

L'ICOMOS note que, en termes d'intégrité physique, le bien proposé pour inscription est relativement intact. Les effets défavorables, dus aux développements humains tels que les plantations de café, d'autres activités agricoles ou des établissements, sont très limités, et les sites d'importance culturelle liés à la Route du patrimoine de Nanny Town ont été préservés dans le bien proposé pour inscription et la zone tampon, de même que certains sites en dehors de ces zones comme Charles Town. D'ailleurs, les plus importants parmi ces derniers, à savoir Charles Town, Scots Hall et Bayfield, sont tous protégés au titre du patrimoine national et seront traités en tant que « sites satellites » liés au bien proposé pour inscription.

En termes d'intégrité fonctionnelle du bien par rapport au contexte plus vaste du marronnage jamaïcain, l'ICOMOS note que les marrons Windward et Leeward ont également réussi à se libérer en fuyant dans des forêts lointaines, en mettant en œuvre des actes de résistance, des tactiques de guérilla, et cela malgré la différence entre les deux groupes.

La proposition d'inscription se concentre toutefois sur le patrimoine matériel et immatériel des marrons Windward, en particulier sur la Route du patrimoine de Nanny Town, car la base des marrons Leeward se trouve dans le pays Cockpit – une zone montagneuse de l'ouest de la Jamaïque séparée des montagnes Bleues et des monts John Crow.

Par conséquent, l'ICOMOS considère que la majorité des éléments nécessaires pour exprimer les valeurs du bien tels qu'ils sont présentés dans le dossier sont inclus dans les délimitations du bien proposé pour inscription. En outre, les sites qui se trouvent à l'extérieur du bien proposé pour inscription sont protégés en tant que patrimoine national et seront associés au bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS considère que le bien est d'une taille appropriée pour assurer la représentation des caractéristiques et des processus qui traduisent l'importance du bien. Une part importante des éléments nécessaires à la lecture et à la compréhension des valeurs transmises par le bien subsiste et est incluse dans le bien. Le tissu physique du bien et de ses caractéristiques principales est en bon état ; il convient toutefois de l'entretenir.

Par ailleurs, la zone tampon souffre d'effets défavorables dus au développement et à l'abandon ; l'impact de la détérioration dans la zone tampon manque actuellement de suivi. Les relations et les fonctions dynamiques présentes dans le paysage culturel ainsi que les biens vivants qui sont essentiels à son caractère distinctif sont préservés, mais requièrent des améliorations importantes. En résumé, le bien remplit toujours les conditions d'intégrité, mais des mesures de gestion et de conservation appropriées ainsi que des mesures d'atténuation directes sont nécessaires pour protéger le bien de toute perte d'intégrité à l'avenir.

## Authenticité

Selon l'État partie, plusieurs attributs matériels et immatériels peuvent être pris en considération lors de l'évaluation des conditions d'authenticité. En ce qui concerne le patrimoine matériel, la permanence de l'emplacement, la continuité de l'usage et de la fonction, les traces archéologiques et la toponymie documentaire et orale ont servi de principales références pour évaluer l'authenticité des pistes, des villes et des lieux importants. La survie de la pratique des rites et des cérémonies religieux, accompagnés de musique, de chants et de danses traditionnels, atteste la continuité et la vivacité de la culture marronne. La richesse des témoignages documentaires et archéologiques ainsi que l'histoire orale confirment l'authenticité du bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS considère que la Route du patrimoine de Nanny Town comprend un certain nombre d'itinéraires et de sites qui n'ont pas d'autres manifestations matérielles ou physiques que la connaissance immatérielle profonde des marrons Windward. Cette connaissance des lieux et de l'importance traditionnelle ou spirituelle des sites est transmise de génération en génération. Seuls quelques sites ont été cartographiés et partiellement documentés en raison de la culture du secret. L'association des marrons avec leurs lieux de patrimoine révèle l'esprit d'appartenance au lieu sur les sites les plus importants tels que Nanny Town, les bassins de Quao et l'établissement de Quao. Les traditions, les techniques, la langue et les systèmes de gestion, qui font partie intégrante de la culture marron Windward, expriment avec fidélité l'importance de ces sites dans leur diversité de formes.

En conclusion, l'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité sont remplies. Le bien requiert toutefois des mesures d'atténuation directes afin de le protéger de toute perte d'intégrité à l'avenir. En outre, l'ICOMOS recommande que les « sites satellites » situés en dehors du bien proposé pour inscription et de la zone tampon soient inclus dans l'exposé présentant les valeurs du bien proposé pour inscription. L'ICOMOS considère aussi qu'il est souhaitable que l'expérience marronne Leeward soit reflétée dans la stratégie de présentation/interprétation globale du bien proposé pour inscription et du marronnage jamaïcain.

### **Critères selon lesquels l'inscription est proposée**

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (iii) et (vi) et des critères naturels (ix) et (x).

*Critère (iii) : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que les montagnes Bleues et monts John Crow témoignent de manière exceptionnelle, par des sites archéologiques fouillés et des gisements enfouis associés à la Route du patrimoine culturel de Nanny Town, des efforts déployés

pour résister à l'esclavage et de l'endurance des mouvements pour la liberté. Dans ces montagnes, des pistes secrètes, des établissements et des ressources naturelles furent utilisés avec intelligence dans la guerre pour la libération contre l'oppression britannique pendant le premier quart du XVIIIe siècle.

L'ICOMOS considère que la région montagneuse proposée pour inscription servit de refuge pour les marrons, esclaves africains échappés et population autochtone, pendant plusieurs siècles. Dans ces montagnes retranchées, ils développèrent une communauté autonome et libre et menèrent une guerre libératrice contre les colons européens. Ces conflits culminèrent dans les traités de 1739, signés entre les marrons et le gouverneur anglais de l'île, qui accordaient certains droits souverains au peuple marron.

L'ICOMOS note que le marronnage n'est pas propre à la Jamaïque ; les communautés marronnes se formaient à travers l'hémisphère occidental et dans le monde entier en réponse à l'asservissement des peuples autochtones et à la migration forcée des peuples asservis, principalement d'Afrique. Toutefois, les traités signés en Jamaïque en 1739 furent parmi les premières reconnaissances officielles d'une entité territoriale et politique autonome marronne dans le Nouveau Monde. Cet exemple précoce d'une puissance coloniale reconnaissant la souveraineté d'une communauté marronne, dont l'autonomie et les droits ont perduré jusqu'à aujourd'hui, est d'une importance exceptionnelle.

Les fouilles archéologiques ont permis d'identifier Nanny Town qui fut le centre de la résistance marronne au début du XVIIIe siècle. Les vestiges du site ont livré des traces de plusieurs niveaux d'occupations des Tainos, marrons et Britanniques. Différentes sources de témoignages et de traditions orales démontrent que les montagnes de la région étaient reliées par un réseau de pistes défensif et des établissements secrets. Aujourd'hui, ces pistes sont désignées sous le nom de Route du patrimoine culturel de Nanny Town et revêtent une importance en tant que route de pèlerinage et manière d'expérimenter cette tradition culturelle.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

*Critère (vi) : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que les montagnes Bleues et monts John Crow sont associés directement et matériellement aux événements historiques et à la tradition vivante de la reine Nanny, qui fut le commandant en chef et l'icône spirituelle des marrons jamaïcains et conduisit la communauté sur la voie de la liberté et de l'auto-détermination grâce à la signature du traité de 1739. Le gouvernement jamaïcain a élevé Nanny des marrons au rang de héros national.

L'ICOMOS considère que la Convention du patrimoine mondial est une convention basée sur des sites, par conséquent ce sont des sites qui sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et non des idées ou des personnes.

Toutefois, l'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription apporte un témoignage exceptionnel et est effectivement associé à des événements historiques importants et à des traditions vivantes développées par la communauté marronne vivant retirée dans un environnement naturel d'une exceptionnelle richesse.

Cela se traduit dans le statut spécial obtenu par les marrons qui subsiste dans la structure de gouvernance semi-autonome et la propriété foncière collective traditionnelle. Bien documentée également : la fusion des pratiques culturelles du Nouveau Monde et de la diaspora africaine. La langue, qui comprend des mots appartenant à des langages d'Afrique de l'Ouest, et les pratiques religieuses aux origines africaines certaines l'attestent.

Les traditions culturelles immatérielles comprennent des expressions exceptionnelles telles que le Kromanti Play ou « les traditions des marrons de Moore Town », inscrites sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité en 2008.

---

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

---

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription remplit les conditions d'intégrité et d'authenticité et répond aux critères (iii) et (vi). L'ICOMOS recommande toutefois que les « sites satellites » soient inclus dans les stratégies d'interprétation/communication qui seront élaborées pour présenter les valeurs du bien proposé pour inscription. Cela s'applique aussi à l'histoire des marrons Leeward qui fait partie intégrante du marronnage jamaïcain.

#### **Description des attributs de la valeur universelle exceptionnelle**

La géographie accidentée, les forêts denses et la richesse et la diversité des ressources de l'environnement naturel des montagnes Bleues et des monts John Crow apportent un témoignage clair et exceptionnel sur le rôle fondamental joué par le patrimoine naturel dans l'offre de conditions idéales aux marrons pour survivre et développer leur stratégie de guérilla qui finit par forcer les autorités britanniques à signer un traité de paix accordant aux marrons l'auto-détermination, l'autonomie et des droits sur une terre.

La culture originale que les marrons développèrent dans leur isolement et enracinée dans leur quête de liberté se reflète dans un patrimoine tant matériel qu'immatériel. Le patrimoine matériel est représenté par les sites, les pistes et les lieux sacrés qui forment la Route du patrimoine culturel de Nanny Town, tandis que les expressions immatérielles du patrimoine marron se

manifestent dans les rites religieux, la musique et les danses lors de cérémonies telles que le Kromanti Play, les langues traditionnelles, les méthodes culinaires et un lien profond avec les montagnes. Le patrimoine marron de Moore Town a été inscrit en 2003 en tant que chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité puis de nouveau inscrit en 2008 sur la Liste représentative du patrimoine immatériel de l'humanité.

#### **4 Facteurs affectant le bien**

L'État partie soutient que le bien proposé pour inscription n'est exposé à aucune menace sérieuse due au développement, en raison des conditions géomorphologiques, ni à l'agriculture à cause de la pauvreté du sol. En outre, personne n'a le droit d'habiter dans le bien proposé pour inscription et la population de la zone tampon s'élève à environ 30 000 habitants. Toutes les activités sont régies par la loi sur le patrimoine national jamaïcain (Fonds du patrimoine national de la Jamaïque (*Jamaica National Heritage Trust*, JNHT 1985) dans le cadre du programme de préservation.

L'ICOMOS note que, ce qui n'est pas mentionné dans le dossier de proposition d'inscription mais rapporté dans le plan de gestion, le bien proposé pour inscription est menacé par des pratiques de déforestation en raison de l'agrandissement des plantations de café à la périphérie des limites du parc national des montagnes Bleues et des monts John Crow (BJCMNP), empiétant par conséquent sur la zone tampon et menaçant le patrimoine naturel associé à l'importance culturelle du bien. L'usage des pesticides chimiques dans les plantations de café constitue une menace supplémentaire susceptible de porter préjudice à la faune et à la flore associées aux valeurs culturelles marronnes.

D'autres menaces proviennent de la surpêche et des prélèvements trop importants de crevettes et de mollusques d'eau douce qui risquent d'épuiser les ressources dans le BJCMNP. Des méthodes de pêche illégales (comme l'empoisonnement) sont aussi pratiquées. Malgré tous les efforts déployés, l'abandon de débris représente encore un problème le long des pistes, en particuliers sur celles qui sont le plus fréquentées.

Le changement climatique est susceptible d'augmenter la fréquence et la force des ouragans et des tempêtes tropicales sur l'île. Ils sont d'ores et déjà très destructeurs et pourraient provoquer une perte importante de végétation, des glissements de terrain, et avoir un impact sur la vie des communautés marronnes.

L'ICOMOS considère que certains signes indiquent une accélération du changement dans le bien proposé pour inscription, car la population est de plus en plus attirée par la vie moderne. Cela signifie que le système de gestion traditionnel doit être dynamique dans la compréhension du changement et offrir les formes les plus efficaces de protection dans la durée.

Le tourisme est actuellement limité au BJCMNP, mais si le bien est inscrit au patrimoine mondial, la fréquentation est susceptible d'augmenter, engendrant le besoin de construire des équipements d'accueil en conséquence. En outre, l'idée d'ouvrir de nouvelles pistes pour accéder à des sommets et des crêtes actuellement inaccessibles à des fins touristiques suscite un intérêt, ce qui pourrait menacer le patrimoine du bien.

À cet égard, l'État partie a précisé que toutes les parties concernées acceptent qu'aucune piste supplémentaire ne soit ouverte dans le bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS note que la région possède un potentiel minier et par conséquent, dans sa lettre du 16 janvier 2015, a demandé à l'État partie de fournir une déclaration sur l'existence de permis d'exploitation minière concernant le bien proposé pour inscription.

L'État partie a répondu que 5 licences de prospection minière ont été accordées et concernent des zones se trouvant à l'extérieur du bien proposé pour inscription mais contiguës à sa zone tampon. L'État partie a aussi précisé que la législation jamaïcaine n'autorise pas les activités minières dans les zones protégées (catégories I et II) ni dans les parcs nationaux, sauf intervention du Cabinet. Des études d'impact sur l'environnement sont envisagées pour les activités minières susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'environnement, qui devraient refléter fidèlement le coût des ressources naturelles et des écosystèmes des zones protégées qui pourraient être affectées.

L'ICOMOS considère que l'État partie devrait fournir une carte des zones indiquant clairement les lieux où les prospections sont autorisées et ceux où un potentiel minier a été identifié, ainsi que des informations sur les types de minerais et les dimensions possibles des zones d'extraction et la durée des concessions éventuelles.

L'ICOMOS considère que des informations actualisées sur les résultats des prospections autorisées devraient être fournies et qu'une étude d'impact sur le patrimoine du scénario minier envisageable devrait être effectuée et ses résultats soumis au Centre du patrimoine mondial d'ici le 1er décembre 2015.

L'ICOMOS considère que les principales menaces actuelles pesant sur le bien sont l'empiètement des plantations de café et d'autres pratiques agricoles, la surpêche et la surexploitation des ressources d'eau douce, les ouragans et les tempêtes. S'il n'est pas traité à temps, le tourisme pourrait aussi devenir une menace. L'ICOMOS considère que des menaces potentiellement imminentes peuvent découler de décisions concernant l'activité minière, pour lesquelles des licences de prospection ont été émises dans des aires contiguës à la zone tampon. À cet égard, l'ICOMOS recommande qu'une carte détaillant les licences de prospection, les types de minerais et les dimensions des zones minières possibles soit soumise, avec des informations actualisées

ainsi qu'une étude d'impact sur le patrimoine du scénario minier envisageable, d'ici le 1er décembre 2015.

Enfin, tout projet d'ouverture de nouvelles pistes rendant accessibles de nouvelles aires du bien proposé pour inscription ou de sa zone tampon devrait être découragé, car non seulement cela affectera l'intégrité du patrimoine culturel, mais cela présentera aussi un risque pour le patrimoine naturel.

## 5 Protection, conservation et gestion

### Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Les délimitations du bien proposé pour inscription ont été réduites en réponse à la décision 35COM 8B.16. Item 5.c). À l'origine, les délimitations suivaient celles du parc national, et incluaient une zone tampon de 1 kilomètre qui cernait le bien sans tenir compte des dimensions culturelles du bien proposé pour inscription. Actuellement, les limites du bien proposé pour inscription se situent à l'intérieur des limites du parc national sans coïncider avec elles. La limite externe de la zone tampon suit à peu près celle du parc national mais comprend aussi la vallée du Rio Grande. Les montagnes de Port Royal ont été exclues du bien proposé pour inscription et se trouvent maintenant dans la zone tampon. Le bien proposé pour inscription et la zone tampon bénéficient chacun d'une protection légale appropriée basée sur une perspective culturelle.

Les sommets des montagnes Bleues et des monts John Crow, ainsi qu'un réseau de pistes et quelques sites sacrés associés aux marrons Windward, composent le bien proposé pour inscription. Cette zone pourrait être considérée comme le cœur du parc national actuel et sa superficie a été réduite à ~26 250 ha (contre ~48 650 ha en 2010), la zone tampon couvrant maintenant près de 28 500 ha. Le plan de gestion 2011–2016 comprend un programme de zonage, bien que celui-ci suive les délimitations précédentes.

Bien que les cartes montrent clairement et sans ambiguïté les délimitations du bien proposé pour inscription et sa zone tampon, celles-ci ne sont clairement marquées que le long des pistes, mais ne sont pas clairement reconnaissables au sol, en particulier dans la vallée du Rio Grande, et devraient être manifestées par des repères physiques.

L'ICOMOS considère que les délimitations ont été conçues pour inclure les principales zones présentant un patrimoine culturel et naturel important, faisant partie de la Route du patrimoine culturelle de Nanny Town.

L'ICOMOS considère également qu'une clarification est nécessaire concernant l'étendue et le nombre de « sites satellites » mentionnés dans le dossier de proposition d'inscription, en tenant compte du fait que Charles Town, Bayfield et Scots Hall ont été considérés comme tels.

Dans les informations complémentaires fournies le 26 février 2015, l'État partie a clarifié le nombre de sites satellites par une documentation cartographique : 14 sites sont indiqués, 6 se trouvent en dehors du bien proposé pour inscription et de la zone tampon et 8 se trouvent dans la zone tampon.

---

En conclusion, l'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon sont appropriées aux fins de représentation des processus culturels associés à la valeur universelle exceptionnelle proposée.

---

### **Droit de propriété**

La propriété foncière du bien proposé pour inscription revient, dans sa majeure partie, au commissaire des Terres (gouvernement de la Jamaïque). La plus grande partie de la propriété foncière de la zone tampon est publique, avec quelques petites parties privées. La vallée du Rio Grande, qui fait partie de la zone tampon mais est surtout en dehors du parc national, fait exception, car la plus grande partie de ce territoire est détenue par des propriétaires privés, notamment des membres de la communauté marronne locale. Certains conflits sont signalés du fait de la concurrence entre propriété formelle et propriété coutumière. Le BJCMNP présente la particularité d'avoir des droits de propriété accordés aux vétérans par le Département des forêts, dont certains restent actifs.

### **Protection**

Le bien proposé pour inscription est au cœur du BJCMNP, une zone présentée dans le dossier de proposition d'inscription comme étant protégée au niveau national également pour son patrimoine naturel et culturel.

Des informations complémentaires ont été demandées à l'État partie concernant le statut de protection actualisé du bien proposé pour inscription.

L'État partie a répondu que, en réponse à la décision 35COM 8B.16 item 5.d), le bien proposé pour inscription et sa zone tampon dans leur totalité ont été classés « patrimoine national protégé » au titre de la loi sur le Fonds du patrimoine national de la Jamaïque (1985), de même que les sites satellites, depuis janvier 2014. Un avant-projet de programme de préservation a été élaboré pour le bien afin de fournir des mesures de protection dans le cadre de ce classement.

La majeure partie de cette aire est un parc national classé au titre de la loi (1991) de l'Autorité de conservation des ressources naturelles (NRCA) depuis 1993. En outre, le parc national et certaines aires alentour sont classés réserves forestières au titre de la loi sur les forêts (1996) et depuis 1950 au titre de l'ancienne loi sur les forêts (1937) et sa réglementation de 2001.

Le bien proposé pour inscription bénéficie également d'une protection traditionnelle assurée par la communauté marronne Windward.

Bien que le chevauchement des classements illustre l'importance accordée à cette aire, cela pose aussi la question de la clarté juridique et de l'harmonisation entre les différentes institutions et la communauté marronne.

L'ICOMOS note que la protection traditionnelle assurée par la communauté marronne ne peut pas réellement être opérationnelle sur le territoire du bien proposé pour inscription, car celui-ci est placé sous la juridiction de l'autorité de gestion du BJCMNP.

L'ICOMOS a demandé des informations complémentaires à l'État partie qui a clarifié l'ensemble du cadre institutionnel de la protection et de la conservation du patrimoine culturel et détaillé les objectifs et le contenu du Programme de préservation.

L'État partie a fourni le texte du Programme de préservation et des autres documents officiels concernant la protection légale, ainsi que le Protocole d'accord coopératif entre la communauté marronne Windward et le Fonds du patrimoine national de la Jamaïque (JNHT) qui a été signé le 10 novembre 2014.

L'ICOMOS considère que le Programme de préservation est déterminant pour assurer la protection et la conservation efficaces du bien proposé pour inscription d'un point de vue culturel, et que par conséquent il est nécessaire de le finaliser au plus vite.

Ce point a été discuté pendant la conférence par Skype du 22 janvier 2015 entre l'ICOMOS et les représentants de l'État partie. En février 2015, l'État partie a soumis des informations complémentaires sur le calendrier de la finalisation du programme, qui devrait être achevé et entrer en vigueur dans les 12 mois.

L'ICOMOS confirme que son approbation est très importante pour l'efficacité de la protection globale du bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS note aussi que les gardes du parc national sont en sous-effectif et sous-équipés pour contrôler et appliquer la loi, ne serait-ce qu'au cœur du bien proposé pour inscription. Les gardiens n'ont pas reçu la formation d'agents culturels, ils ne travaillent pas en association avec le JNHT (*Jamaica National Heritage Trust*), qui n'a pas de plan mis en place ou de moyen de contrôler l'intégrité des sites de patrimoine culturel inclus dans le bien proposé pour inscription et sa zone tampon. Actuellement, ils comptent sur les marrons pour leur signaler toute atteinte portée aux sites archéologiques ou aux sites sacrés.

Les Conseils marrons ont entrepris des actions concrètes pour enseigner aux jeunes les traditions culturelles marronnes de manière à favoriser l'appropriation des valeurs marronnes par les plus jeunes générations et renforcer la protection et la gestion traditionnelle afin de lutter contre l'attraction de plus en plus forte des populations pour les systèmes économiques modernes. Actuellement, ces mesures semblent efficaces pour préserver les valeurs immatérielles associées au bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS considère par conséquent que pour traiter les problèmes urgents de surveillance, il conviendrait de former les membres de la communauté marronne au métier de gardiens du parc afin qu'ils puissent prendre une part active à la conservation du parc et à son patrimoine naturel autant que culturel.

Ce point a été inclus dans la lettre envoyée à l'État partie le 16 janvier 2015, et il a été traité par l'État partie dans son Plan triennal de travail conjoint qui a été soumis avec les informations complémentaires demandées en février 2015.

---

En conclusion, l'ICOMOS considère que la protection légale en place sera totalement appropriée lorsque l'avant-projet de Programme de préservation aura été approuvé et appliqué.

---

### **Conservation**

Le plan de gestion 2011–2016 du bien proposé pour inscription traite en détail de la conservation, fournissant un Programme de conservation des aspects naturels et culturels du bien. Ce programme envisage la conservation et la préservation du patrimoine matériel et immatériel des marrons, la promotion de la recherche et de la prise de conscience de ce patrimoine, et l'établissement de droits de propriété intellectuelle sur le patrimoine marron.

Les ressources financières et humaines sont limitées de sorte que, en plus de son action auprès des communautés marronnes, la direction du parc national travaille avec des organisations concernées telles que le JNHT, l'Institut afro-caribéen de Jamaïque et le département d'archéologie de l'université des Indes occidentales. L'ICOMOS considère que la plupart des objectifs peuvent être atteints grâce à des programmes adaptés d'éducation, d'exécution et de loisirs et tourisme si les budgets proposés sont approuvés.

L'inventaire du patrimoine culturel est centré sur le Projet relatif au patrimoine créatif, financé par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Son objectif est de renforcer la capacité de la communauté à documenter ses propres traditions : le projet a permis de rassembler des données précieuses sous la forme d'entretiens audio et vidéo sur une grande variété de traditions marronnes. Ces données ne sont cependant pas organisées spatialement et restent d'une teneur très générale. Il existe encore très peu d'informations sur les éléments de la Route du patrimoine de Nanny Town.

L'ICOMOS considère qu'il est nécessaire qu'une carte et un inventaire SIG du patrimoine culturel soit mis au point pour servir de base à la conservation du bien proposé pour inscription. Cette carte devrait être fondée sur un système d'information géographique alliant les données existantes et nouvelles sur les sites du patrimoine culturel et leurs traditions orales associées.

À la suite de la lettre de 2015 de l'ICOMOS et de la conférence par Skype, l'État partie a soumis des informations complémentaires accompagnées d'un Plan triennal de travail conjoint qui traite aussi les questions d'inventaire et de cartographie du paysage. L'inventaire est déjà en cours et une équipe pluridisciplinaire a été constituée, tandis que l'élaboration de la cartographie du paysage est prévue dans un délai de 24 mois. Les technologies SIG sont déjà utilisées et cela facilitera la mise en œuvre des tâches définies ci-avant.

---

En conclusion, l'ICOMOS considère que le programme de conservation est réaliste mais qu'il requiert une solide coordination entre tous les acteurs, l'intégration de la communauté marronne dans la poursuite des objectifs et l'allocation des budgets nécessaires.

---

### **Gestion**

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

Le bien proposé pour inscription est géré par un groupe d'organismes : le Fonds jamaïcain pour la conservation et le développement (JCDT), le Département des forêts et l'Agence nationale de l'environnement et de la planification (NEPA). Leurs tâches et responsabilités respectives sont énoncées dans un accord et la coordination des activités de gestion est assurée à travers des réunions tenues au moins tous les trois mois. Cet accord est actuellement en cours de révision. Le plan de gestion 2011-2016 envisage l'établissement d'un comité consultatif, scientifique et technique pour fournir des orientations sur la gestion du BJCMNP et promouvoir la recherche et le suivi.

Un accord de cogestion a été signé entre la NEPA, le Département des forêts et le JCDT en 2000 afin d'assurer la coordination et la collaboration avec les autres agences responsables du site. Cet accord est actuellement en cours d'actualisation à la suite de la révision du plan directeur du système des zones nationales protégées achevée en 2013.

L'ICOMOS a demandé des informations complémentaires à l'État partie sur le rôle de la communauté marronne dans le système de gestion et sur l'avancement de la mise en œuvre du système de gestion.

L'État partie a répondu en novembre 2014 en précisant que les communautés marronnes Windward de Moore Town, Charles Town et de la vallée du Rio Grande ont des rôles traditionnels pour ce qui concerne la gestion de leurs terres souveraines et sont aussi impliquées dans les

comités consultatifs, de gestion et du patrimoine marron du parc national.

L'agence responsable au premier chef de la gestion du bien proposé pour inscription est le Fonds jamaïcain pour la conservation et le développement (JCDT). Le JCDT est une organisation non gouvernementale qui a signé une entente de délégation avec l'Autorité de conservation des ressources naturelles (NRCA) au travers de la NEPA pour la gestion du parc depuis 1996.

L'ICOMOS observe que la protection du patrimoine culturel est très récente, par conséquent la gestion conjointe en est à ses débuts. Pour assurer une efficacité à long terme de la gestion, ce processus d'intégration doit être soutenu par une révision de la structure de gestion du bien afin d'inclure une unité technique dans laquelle des représentants valables techniquement, bien formés et expérimentés issus du JCDT, du JNHT et de l'IOJ (Institut de Jamaïque) peuvent planifier ensemble la gestion du bien et assurer l'intégration appropriée de la gestion traditionnelle et de toute initiative d'État et tout processus en faveur du patrimoine naturel et culturel.

Ce point a été traité dans la lettre de janvier 2015 de l'ICOMOS et, dans les informations complémentaires fournies, l'État partie a présenté une structure de gestion actualisée et complète qui clarifie le rôle du JNHT, qui fera partie du Bureau du patrimoine culturel et de l'approche communautaire et éducative, et de la communauté marronne, qui est impliquée dans les comités de gestion et consultatifs.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

Le bien proposé pour inscription était initialement protégé par son statut de parc national, et les principales institutions impliquées dans la planification et la gestion dans ce cadre étaient : l'Autorité de conservation des ressources naturelles (NRCA) au travers de son agent, l'Agence nationale de l'environnement et de la planification (NEPA), le Fonds jamaïcain pour la conservation et le développement (JCDT), le Département des forêts (FD) et le Fonds du patrimoine national de la Jamaïque (JNHT).

Depuis 2011, la préservation du patrimoine culturel est devenue une composante formelle de la gestion du parc national des montagnes Bleues et des monts John Crow et, à ce titre, le JNHT est devenu le plus récent signataire de l'accord. En phase avec l'approche de proposition d'inscription mixte, le plan de gestion actuel 2011–2016 place la conservation des patrimoines culturels et naturels au premier rang des objectifs et appelle à un « *équilibre entre la conservation de la biodiversité et le développement socio-économique* ».

Le tourisme est géré par le JCDT sur les initiatives d'écotourisme de Holywell et Portland Gap/Peak Trail. Les pistes du col de Cunha Cunha et du Corn Puss Gap ainsi que les gîtes d'écotourisme Ambassabeth et le

centre d'interprétation sont gérés par l'association des Bowden Pen Farmers.

L'ICOMOS note que le plan de gestion est insuffisamment développé pour permettre d'identifier des menaces possibles et des mesures d'atténuation face à l'augmentation du tourisme dans la zone, et doit être considérablement renforcé.

Le financement de la gestion du bien proposé pour inscription provient de plusieurs sources mais essentiellement des subventions et des activités de collecte de fonds du JCDT.

L'ICOMOS note que les ressources financières allouées à la conservation et à la gestion de la zone sont très limitées et doivent être augmentées : un engagement de financement clair est nécessaire pour atteindre les objectifs inclus dans le plan de gestion.

Une aide supplémentaire en termes de ressources devrait aussi être allouée aux Conseils marrons afin de soutenir les mesures déjà mises en place pour sensibiliser les jeunes aux traditions culturelles marronnes.

L'ICOMOS note qu'une expertise solide et multi-sectorielle est nécessaire pour gérer le bien : une stratégie de renforcement des capacités et un programme de formation devraient être formulés et inclus dans le plan de gestion et ses plans d'action opérationnels. Les formations pertinentes sont relatives à la gestion du patrimoine mondial, l'inventaire, l'analyse, les pratiques de conservation, le suivi et l'élaboration de rapports, la collecte de fonds ainsi que la connaissance pratique et théorique de la gestion intégrée du paysage culturel.

Enfin, l'ICOMOS note que le plan de gestion n'explique pas comment gérer le maintien de la tradition ou son évolution, comment la relation entre les communautés locales et le système de gestion sera entretenue et comment les communautés locales détermineront l'avenir du bien grâce à divers processus participatifs de prise de décision et à un forum participatif.

En particulier, le plan de gestion actuel devrait comprendre une définition précise du système de gestion traditionnel et de sa relation au bien et à la protection de la valeur universelle exceptionnelle proposée ; de l'état de conservation souhaité ; et des objectifs cruciaux pour l'atteindre. Ces éléments devraient être intégrés dans le plan de gestion et son plan d'action.

Ces questions sont mentionnées dans la lettre de l'ICOMOS de janvier 2015 à l'État partie, dans laquelle l'ICOMOS proposait aussi un certain nombre d'actions avec différents degrés d'urgence. Cela a été également discuté lors de la conférence par Skype et l'État partie a finalement soumis le 26 février 2015 des informations complémentaires et un Plan triennal de travail conjoint

couvrant les activités nécessaires pour traiter les différentes questions identifiées.

L'ICOMOS considère que les autorités concernées font montre d'un engagement important pour bâtir un système de gestion efficace qui garantisse la préservation, la protection et la gestion selon des principes appropriés du bien proposé pour inscription.

---

En conclusion, l'ICOMOS considère que des mesures importantes ont été entreprises pour assurer la gestion du patrimoine tant naturel que culturel et qu'elles doivent être poursuivies. En particulier, il est important que le Plan triennal de travail conjoint soit progressivement mis en œuvre selon le calendrier envisagé.

---

## 6 Suivi

L'ICOMOS considère que le suivi se concentre sur les ressources naturelles et ne prend pas en compte le patrimoine culturel.

L'ICOMOS observe que la création d'un système de suivi *ad hoc* pour le patrimoine culturel matériel du bien proposé pour inscription exige des données fondamentales, qui ne semblent pas être disponibles à l'heure actuelle. Quant au patrimoine immatériel, l'ICOMOS considère que tout suivi ou indicateur de suivi doit être conçu conjointement avec les communautés marronnes qui détiennent la nécessaire connaissance de ses manifestations.

---

L'ICOMOS recommande que le suivi soit appliqué également au Plan triennal de travail conjoint pour lequel des indicateurs ont déjà été identifiés dans le plan lui-même. Des indicateurs relatifs au patrimoine immatériel pourraient devoir être développés en conjonction avec la communauté marronne.

---

## 7 Conclusions

Le dossier de proposition d'inscription révisé et le travail réalisé par l'État partie pour appliquer les recommandations du Comité du patrimoine mondial témoignent de l'engagement de l'État partie à améliorer la compréhension, la protection et la gestion du bien proposé pour inscription.

Le patrimoine culturel des montagnes Bleues et des monts John Crow, résidant particulièrement dans la Route du patrimoine de Nanny Town avec ses sites satellites et traditions vivantes associés, apporte un témoignage sur la culture singulière des marrons Windward qui parvint à se développer grâce au riche environnement naturel et à la morphologie difficile de ce territoire.

Le patrimoine culturel des montagnes Bleues et des monts John Crow est actuellement entièrement protégé en tant que patrimoine national depuis janvier 2014 et cela représente une étape cruciale pour garantir la protection du patrimoine culturel compris dans le bien proposé pour inscription, dont l'efficacité demande que le programme de préservation soit finalisé et mis en œuvre.

D'autres sites liés aux valeurs du bien proposé pour inscription mais qui sont situés en dehors ont été également protégés et sont associés au bien en tant que sites satellites. À cet égard, il est important qu'ils soient intégrés dans la stratégie de présentation et de communication, de même qu'une description complète de l'histoire générale du marronnage en Jamaïque.

Le patrimoine culturel matériel et immatériel et les témoignages archéologiques et anthropologiques qui s'y rapportent présentent une intégrité et une authenticité suffisantes ; des changements sont toutefois survenus à la fois sur les attributs physiques et les dimensions sociales des communautés marronnes : ceux-ci devraient être soigneusement suivis et contrôlés.

La gestion et la conservation du bien proposé pour inscription devraient toutefois être nettement améliorées, affinées et dotées de ressources pour garantir que le niveau actuel d'intégrité et d'authenticité ne se dégrade pas et qu'il sera soutenu à l'avenir.

Pour aider l'État partie à renforcer le système de gestion du bien proposé pour inscription du point de vue du patrimoine culturel, l'ICOMOS a entamé un dialogue étroit avec l'État partie et a proposé deux volets d'actions à mettre en œuvre selon un calendrier et deux échéanciers distincts (l'un à l'horizon 6 – 12 mois pour les points urgents et l'autre à l'horizon 18 – 24 mois pour des questions importantes mais moins urgentes).

L'État partie a élaboré une première version qui a été discutée avec l'ICOMOS lors d'une conférence par Skype.

La feuille de route définitive avec son calendrier de mise en œuvre a été soumise par l'État partie le 26 février 2015.

L'ICOMOS considère que l'État partie a élaboré une feuille de route cohérente et complète qui couvre les objectifs et les activités connexes permettant de traiter les besoins identifiés et de réaliser l'objectif global d'une conservation et d'une promotion équitable et participative du bien proposé pour inscription, au moins d'un point de vue culturel. Le plan d'action semble réaliste, et l'identification des agences responsables et des organismes de financement confirme aussi sa nature opérationnelle.

L'ICOMOS considère enfin que la révision du plan de gestion du parc national des montagnes Bleues et des monts John Crow, dont la validité expire en 2016, est une occasion unique d'intégrer dans la nouvelle version du plan de gestion du BJCMNP et les plans d'actions associés le champ et les objectifs de la protection, du maintien et de la promotion des valeurs culturelles du bien proposé pour inscription. Le Plan triennal de travail conjoint aidera l'État partie et toutes les entités concernées dans cette tâche.

Cependant, les licences de prospection minière accordées dans la zone contigüe à la zone tampon restent une source de vive préoccupation et, par conséquent, la possibilité de futures activités minières à proximité du bien proposé pour inscription demeure ouverte, avec des impacts négatifs inconnus à ce stade.

## 8 Recommandations

### Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que les montagnes Bleues et monts John Crow, Jamaïque, soit inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères culturels (iii) et (vi)**.

### Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

#### Brève synthèse

Le patrimoine culturel et naturel des montagnes Bleues et des monts John Crow comprend une région montagneuse accidentée et très boisée au sud-est de la Jamaïque qui offrait un refuge aux marrons (esclaves autochtones fugitifs) et le patrimoine culturel matériel associé à l'histoire du marronnage. Cela comprend des établissements, des pistes, des points de vue, des repaires, etc. qui forment la Route du patrimoine de Nanny Town. Les forêts et leurs ressources naturelles abondantes offraient aux marrons tout ce dont ils avaient besoin pour survivre, lutter pour leur liberté et enrichir leur culture. Les communautés marronnes conservent encore de fortes associations spirituelles avec ces montagnes, exprimées au travers de manifestations immatérielles.

**Critère (iii) :** Les montagnes Bleues et monts John Crow avec leur patrimoine culturel, représenté par la Route du patrimoine de Nanny Town et ses vestiges associés, c'est-à-dire les pistes secrètes, les établissements, les vestiges archéologiques, les points de vue, les repaires, etc., apportent un témoignage exceptionnel sur la culture des marrons Windward qui, dans leur quête de liberté par rapport à l'asservissement colonial, ont développé une connaissance et un attachement profond concernant leur environnement, qui les a nourri et aidé à atteindre l'autonomie et la reconnaissance.

**Critère (vi) :** Les montagnes Bleues et monts John Crow sont directement associés à des événements qui ont conduit à la libération et à la survie en liberté de groupes d'esclaves africains fugitifs qui y trouvèrent refuge. Le bien témoigne de manière exceptionnelle de son association avec les traditions vivantes, les idées et les croyances qui ont permis cette survie, et la spécificité et le caractère unique de ce qui a été reconnu par l'UNESCO en 2008 par son inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

#### Intégrité

Le patrimoine culturel et naturel des montagnes Bleues et des monts John Crow comprend les biens culturels, sites et vestiges principaux qui soutiennent son importance en tant que refuge des marrons Windward. Son tissu physique est en bon état. Les relations et les fonctions dynamiques présentes dans le paysage ainsi que les biens vivants qui sont essentiels à son caractère distinctif sont préservés mais requièrent des améliorations importantes. La protection efficace de la zone tampon est essentielle pour soutenir l'intégrité du bien.

#### Authenticité

Le patrimoine culturel des montagnes Bleues et des monts John Crow associé à l'histoire des marrons Windward présente un haut degré d'authenticité en termes de lieu et d'environnement. La topographie escarpée et la végétation impénétrable traduisent la fonction de refuge qu'a exercé ce territoire. La permanence des noms des lieux et des histoires qui leur sont associées contribue à soutenir leur authenticité. Toutefois, l'aspect le plus important de l'authenticité de ce patrimoine culturel est la signification et l'importance que les marrons accordent à leur patrimoine, et la force et la profondeur des liens qu'ils ont établis avec lui. Les montagnes sont aussi le foyer des esprits des ancêtres marrons et offrent aux marrons un lien avec leur passé et les générations précédentes.

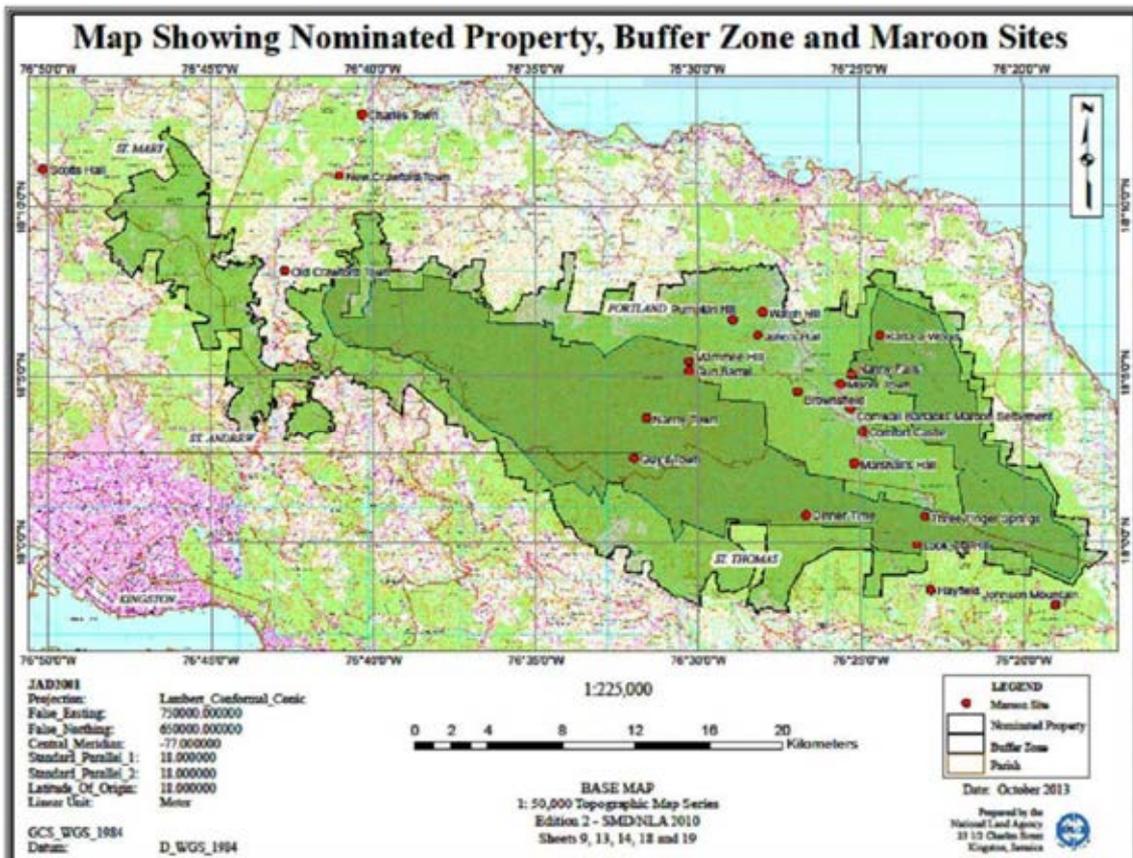
#### Mesures de gestion et de protection

Le bien et sa zone tampon sont protégés à la fois pour leurs valeurs naturelles et culturelles selon différents textes législatifs et sous la responsabilité de différentes agences. Cela requiert de la coordination et un esprit de coopération entre tous les acteurs. L'intégration des activités de gestion et de protection aide les membres de la communauté marronne à entretenir leurs liens avec leur patrimoine et les agences d'État à accomplir leur mandat pour la sauvegarde du bien. Un suivi strict des activités effectuées dans le bien proposé pour inscription et sa zone tampon est fondamental. Des évaluations précises et complètes des conséquences des activités minières possibles à proximité du bien proposé pour inscription sur les attributs qui traduisent la valeur universelle exceptionnelle sont aussi nécessaires.

### **Recommandations complémentaires**

L'ICOMOS recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- soumettre une carte détaillant les licences de prospection, les types de minerais et la taille des zones minières possibles, ainsi que des informations actualisées et une étude d'impact sur le patrimoine du scénario minier envisageable au Centre du patrimoine mondial d'ici le 1er décembre 2015, pour examen par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 40e session en 2016 ;
- intégrer les sites satellites qui se trouvent à l'extérieur du bien proposé pour inscription ou dans la zone tampon dans le programme d'interprétation et de présentation des valeurs culturelles ainsi que le phénomène du marronnage jamaïcain en général ;
- remettre un état d'avancement périodique actualisé de la mise en œuvre du Plan triennal de travail conjoint proposé en février 2015 au Centre du patrimoine mondial avant le 1er décembre 2015 et le 1er décembre 2017, avec un rapport final et le plan de gestion révisé 2016-2021, pour examen par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 42e session en 2018.



Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription



Site sacré de « Quaq Falls »



Vestiges de la vieille route reliant la colonie de Contingent



Fouilles à Nanny Town